



## Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 5 juillet à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 13

Date d'affichage : 09 juillet 2021

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence

Membres excusés :

Mme Martini Laurence

M Langlet Pascal

M Furnion Pascal donne pouvoir à M Guyot Didier

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

---

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN**

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021

#### **Délibération**

- ✓ Personnel Communal : mise à jour du tableau des effectifs // création et suppression de poste

#### **Actualité et Questions diverses :**

- ✓ Points de situations sur les projets
- ✓ Point sur la 1ere année de mandat

Adopté à l'unanimité

## ❖ DELIBERATIONS :

### 1. Demande de subvention – partenariat territorial

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales

**Vu** le dispositif Appel à projet du département du Rhône – partenariat territorial

**Considérant** que la commune de Chaussan peut prétendre au dispositif

La commune de Chaussan fait une demande de subvention au titre de l'Appel à projet du département du Rhône au titre de l'opération suivante :

- ✓ Etude de Centralité

Coût prévisionnel des travaux : 40 000€ HT

Subvention demandée : 28 000€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande de demande de subvention auprès du département du Rhône

Sollicite auprès du département du Rhône le versement d'une subvention, à hauteur de 28 000€, au titre du Partenariat territorial

**Adopté à l'unanimité**

### 2. Charges locatives dans les bâtiments

**Considérant que**, chaque année, il convient d'établir le montant des charges (chauffage au fuel/eau chaude) qui doit être payé par les deux locataires des appartements situés au-dessus de l'école,

**Considérant que** lors de la séance du 6 juin 2011, il a été décidé d'appliquer une base forfaitaire de 600.00€, à laquelle s'ajoute une hausse correspondant aux variations du coût des produits pétroliers au cours des 12 derniers mois en se basant sur les variations des indices de prix à la consommation publiées par l'INSEE,

**Vu** les chiffres de l'INSEE, indices mai 2021, indiquant une hausse des prix de l'énergie de 19%,

**Compte tenu** de ces éléments, il est proposé d'augmenter le forfait de 600.00€ de 114.00€.

Cette régularisation du montant des charges aura lieu au mois d'août.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Décide** d'appliquer les montants des charges suivants :

- un forfait de 600.00€ pour la consommation de chauffage des locataires.

- une régularisation de 114.00€ correspondant à la hausse du coût de l'énergie.

**Dit** que les charges seront à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par prélèvement bancaire après émission d'un titre.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à la présente délibération

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Décision modificative n°1

**Vu** le budget primitif communal 2021

**Considérant** qu'il convient d'apporter des modifications aux montants des crédits, tout en respectant l'équilibre budgétaire,

#### Investissement

- Augmentation des dépenses relatives à la classe numérique : + 3 593€ en dépenses et + 3 702€ en recette
- Etude de centralité : augmentation des dépenses de 8 000€ (marché public de 40 000€ HT)
- Radar pédagogique : augmentation des dépenses de + 743€
- Suppression de l'opération Chaudière bois : - 34 000€
- Création d'une Opération Osmose : + 30 000€ (appel à un programmiste)
- Local paramédical : réajustement des dépenses - 4000€ au vu des factures de l'entreprise
- Taxe aménagement : augmentation de 634€ en recette

La décision modificative est équilibrée en dépenses en recette

Tableau Détaillé

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-393 : Osmose		30 000,00 €
D 2135-394 : Chaudière Bois	34 000,00 €	
D 2135-395 : Local Médical / Paramédical	4 000,00 €	
D 2135-396 : Etude de Centralié		8 000,00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage		743,00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.		3 593,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>42 336,00 €</b>
R 10226 : Taxe d'aménagement		634,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>634,00 €</b>
R 1321 : Etat & établ.nationaux		3 702,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>3 702,00 €</b>

Le budget investissement est équilibré en dépenses et recettes avec un total de 250 024€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'effectuer les opérations ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Périscolaire – choix du prestataire et tarif 2021-2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit se prononcer sur le choix du prestataire pour la livraison des repas à la cantine de Chaussan.

Des devis ont été demandé à deux entreprises : RPC et En K2 pause.

La commission périscolaire s'est réunie le 23 juin pour étudier les devis reçus.

Monsieur Didier Guyot, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires, présente un compte rendu synthétique des offres reçues.

- ⇒ Les deux prestataires potentiels respectent les règles sanitaires imposées, et les conditions d'application de la loi Egalim.
- ⇒ L'analyse de l'origine et de la qualité des viandes et poissons n'occasionne aucune remarque particulière : pas de nourriture OGM, alimentation végétale, pêche durable ; seul bémol avec des volailles abattues à moins de 80 jours.
- ⇒ La différence entre les deux devis porte surtout sur l'origine des produits (légumes, fruits, produits laitiers) qui est plus locale et sur notre territoire proche pour le restaurateur de Taluyers.
- ⇒ L'approche de la part Bio dans les repas est différente : EnK2pause offre plus de produits bio dans un repas, sans parler du pain bio fourni chaque jour, avec une tarification identique sur la référence de 30 % de bio chez RPC.
- ⇒ Même si la qualité des repas servis par RPC a donné satisfaction ces dernières années, faire venir des repas de l'Ain semble ne plus aller dans le sens du développement durable qui est recommandé et pour lequel la commune essaie de s'impliquer.
- ⇒ Pour la commande et la livraison des repas, le changement de prestataire n'apportera pas de modifications substantielles à l'organisation actuelle.
- ⇒ Prix pour 30% de Bio : RPC 2,66€ HT et En K2 pause : 2,60€ HT

La commission a établi son choix sur la société En K2 pause et demande au conseil municipal de valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de retenir la Société En K2 Pause pour la livraison des repas au scolaire à partir de septembre 2021

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

## 5. Approbation des tarifs

**Vu** le règlement intérieur des accueils périscolaires

**Considérant** que depuis le 1er janvier 2016, la commune de CHAUSSAN organise les accueils périscolaires à l'école publique afin de répondre au mieux aux besoins des parents :

- un accueil de garderie le matin, le midi et le soir à l'école
- un service de restauration scolaire

**Entendu** que les tarifs des prestations périscolaires – restaurant scolaire, garderie doivent être fixés par délibération du Conseil Municipal,

**Entendu** que ces tarifs sont établis par tranche et basés sur le quotient familial,

**Au vu** du changement de prestataire décidé par le conseil municipal et qui privilégiera une alimentation Bio et Local

La commission périscolaire propose de fixer les tarifs à partir de septembre 2021 comme suit :

- ✓ pas d'augmentation des tarifs des accueils de garderie fixés par délibération du 6 juin 2016,
- ✓ augmenter le prix du repas de 20 cts

Présentation des tarifs des accueils périscolaires pour l'année 2017-2018 :

QUOTIENT FAMILIAL	GARDERIE	Restauration scolaire
<b>Inférieur à 600€ inclus</b>	0,70€/unité de temps	3,20 €
<b>De 601€ à 900€ inclus</b>	1.00€/unité de temps	4,50 €
<b>De 901€ à 1 200€ inclus</b>	1.20€/unité de temps	5,00 €
<b>Au-delà de 1 200€ et non Chaussanais</b>	1,30€/unité de temps	5,20 €
<b>Exceptionnel / hors délai</b>	3€/unité de temps	7€
<b>Retard reprise des enfants</b>	16€	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à **la majorité**

- **Approuve** les tarifs des accueils périscolaires à partir de septembre 2021
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des créances relatives aux accueils périscolaires,
- **Dit** que les recettes provenant des accueils périscolaires sont et seront inscrites au compte 7067 – redevances services périscolaires
- **Approuve** les modifications du règlement intérieur
- **DIT** qu'une information sera faite aux familles pour les informer

**Se réserve** le droit de modifier le règlement intérieur en cours d'année, une nouvelle délibération sera alors soumise au conseil municipal

### **Adopté à l'unanimité**

#### **✓ Course Sainté Lyon**

Considérant la course Sainté Lyon

Considérant que l'organisateur demande un avis sur le tracé et une autorisation de passage Monsieur le Maire présente l'événement, à la fois sportif, festif et touristique, est le trait d'union entre deux métropoles régionales via les sentiers préservés des Monts du Lyonnais.

Trail et course sur route à la fois, (65% de sentiers), la SaintéLyon fait partie de l'histoire de la course à pied et est devenue un rendez-vous culte et unique de fin de saison. Elle envoûte tous ceux qui y participent, en solo ou en relais, à travers 8 formats de course nocturne et hivernale.

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la ville de Saint-Etienne, la ville de Lyon et ses partenaires privés, l'association le « CT Lyon » organisera la soixante-septième édition de **La SaintéLyon les 27 et 28 novembre prochains.**

Dans le but de consolider cette manifestation, l'association nous informe qu'une partie de la trace se situe sur le territoire de Chaussan. En ce sens, nous sommes sollicités, afin d'étudier ensemble la mise en place et le déroulement de l'épreuve (étude cadastrale pour identification de possibles portions privatives notamment). De plus et afin de permettre aux bénévoles présents de laisser le site le plus propre possible, l'association sollicite cette année encore pour l'installation d'une benne permettant l'évacuation des déchets.

A ce titre, sont envoyés les éléments de présentation concernant les parcours de cette 67ème édition qui revient dans le sens historique et sollicitons une autorisation de votre part sur l'itinéraire proposé.

Les organisateurs proposent une rencontre entre la municipalité et eux même avec comme points à aborder :

- L'éco-responsabilité autour de l'épreuve
- Le filtrage des routes
- Le tri des déchets
- La pose d'une benne
- Les barrières horaires & le cheminement navettes abandons

Le conseil municipal doit se prononcer sur le parcours de la course et donner l'autorisation au non de passer sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis positif pour le passage de la SaintéLyon sur la commune de Lyon sous réserve qu'une rencontre entre les élus et les organisateurs ait lieu pour aborder les points de tensions et trouver des solutions.

**Adopté à l'unanimité**

## Actualités et questions divers

---

✓ Points de situations sur les projets

### ➤ Lancement de l'étude de centralité / Mardi 29 juin

Le lancement c'est fait en 3 temps.

- Matin : visite du village avec Toposcope (bureau d'étude qui va mener l'étude de centralité)

Alain, Didier, Anik et Pascal F ont fait le tour du bourg avec l'entreprise Toposcope.

L'étude de centralité va nous éclairer sur l'utilisation du centre bourg et ce lancement est dans cette dynamique. Beaucoup de questions ont pu être abordées et elles vont poser les bases du travail.

- Après-midi : Réunion de lancement avec les partenaires

Étaient présents : la DDT, le SOL, EPORA, COPAMO, Rhône Saone Habitat

Mme Girard, la représentante du département pour les affaires sociales, s'est excusée.

Le but de la rencontre : présenter le concept et la méthode de l'étude de centralité.

- Soirée de lancement avec la population

Une soixantaine de chaussanais étaient présents. Ce fut un bon moment de convivialité qui est moins formel qu'une réunion et qui permet de poser les bases du travail. Il y avait une animation organisée par Toposcope. Ce moment fut aussi le moment d'une visite du local Osmose.

1ere résidence : du 24 au 26 septembre 2021

Nous avons reçu les comptes rendus de la 1ere rencontre. Ils seront diffusés aux membres du Conseil Municipal.

Le flyer de communication va être retravaillé avec le cabinet.

#### ➤ **Osmose : groupe de travail**

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet soir : vie du bâtiment / 18 personnes étaient présentes à la réunion.

La 1<sup>ère</sup> partie de la réunion était consacrée à la description du projet Osmose et la 2<sup>ème</sup> partie du travail a permis d'établir un état des lieux des forces, faiblesses, opportunités, menaces. Une synthèse devra être faite mais ce travail donne une bonne image des idées du groupe.

Vendredi 2 juillet : architecture et structure bâtiment / 14 personnes. Un peu plus de différences entre les participants.

Des arbitrages vont devoir être fait par la municipalité.

Les groupes de travail sur le local Osmose permettent de mettre en place des méthodes de travail très intéressantes qui vont dans le sens de l'histoire (participatif).

#### ➤ **Local paramédical**

Réception du local mardi 06 juillet à 10h

#### ✓ **Questions diverses**

#### ➤ **Associations**

Deux associations posaient problèmes quant à leur pérennité.

Le club des jeunes à trouver un nouveau bureau et il y a une personne pour gérer la partie administrative.

L'école de musique : 3 administrateurs (bureau) et 3 salariés. Le bureau souhaite arrêter et la survie de l'association est clairement posée.

L'objectif de la commune : conserver de la musique à Chaussan. La municipalité a pris contact avec l'école de musique de Mornant et Soucieu en jarrest. Des solutions seraient envisageables pour garder de la musique à Chaussan (succursale à Chaussan ou reprise).

Une réunion aura lieu Mercredi 7 juillet pour envisager toutes ces pistes.

AGE de l'école de musique aura lieu le 15 juillet avec deux points à l'ordre du jour :

- Continuation de l'école de musique



- Liquidation de l'association

➤ **Préparation du forum**

Réunir les associations pour la mise en place du forum

L'idée est de mettre en place une animation pour le forum.

➤ **Collecte alimentaire**

Elle a bien fonctionné : 4 caisses et demie de produits récoltés.

Une communication va être faite et le conseil municipal remercie la population.

➤ **Formation des élus**

Une formation des élus a eu lieu samedi 3 juillet. Elle était organisée par la COPAMO et devait aborder des questions de transition écologique.

Il y a une déception et du mécontentement des élus de Chaussan car le contenu ne correspondait pas au programme annoncé. Ils ont du faire face à des problèmes administratifs, des questions sont restées sans réponses, le programme était plus un programme politique qu'une formation avec des intervenants pas à la hauteur des enjeux que pose la transition écologique.

Le maire fera remonter ces remarques à la COPAMO.

Prochain conseil municipal : 2 septembre

Séance levée à 22h30

